

***SOUSCRIPTION A LA RESERVATION D'UN EMPLACEMENT DE PARKING***

Je soussigné,.....  
propriétaire ou usufruitier du lot ..... réserve pour  
une année un emplacement de parking sur les domaines des  
Tamaris et Portes du Soleil, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et en  
assume les frais de 280,00 €, déposant en outre une caution de  
60,00 € pour mise à disponibilité du cadenas correspondant à  
l'emplacement.

Si le nombre des demandes dépasse celui des disponibilités, c'est par tirage au sort lors de l'A.G. que les emplacements seront attribués. Il n'y a pas de tacite reconduction. Chaque année, lors de l'A.G.O., on tirera au sort les demandes d'emplacement pour la saison suivante.

Le montant des frais augmenté de la caution doit être versé sur le compte de l'ASL au plus tard le 1<sup>er</sup> février de chaque année. En l'absence de versement, l'emplacement est supposé être renoncé et le lot peut être réattribué à un autre propriétaire demandeur selon l'ordre du tirage.

Le Conseil Syndical peut également avec 3 mois de préavis mettre fin au système de réservation des emplacements de parking.

Un seul emplacement sera attribué par propriétaire quand le nombre des demandes dépasse l'offre disponible, mais celui qui possède plusieurs lots peut introduire une demande soumise au tirage au sort, pour chacun de ses lots

*Date et signature du souscripteur*

*Je déclare être prioritaire pour absence de garage à l'origine du lot .....  
Dater et Signer ici*